

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 février 2020

PUBLIE LE : 10 FEV. 2020

Délibération n°030220-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2020

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	11
Délégués comptant pour le vote	:	11

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **07 FEV. 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le **10 FEV. 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal



Rapport d'orientation budgétaire

A decorative graphic at the bottom of the page features several overlapping, translucent, light gray cubes. One of the central cubes is highlighted with a teal-colored top and bottom face. To the right of this teal cube, the year "2020" is printed in a large, bold, black, sans-serif font.

2020

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus en 2020), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

L'établissement de la piscine est ouvert depuis le 4 mai 2019, après trois années de travaux. En 2020, pour la première fois depuis 2016, le budget concernera donc un établissement en fonctionnement sur une année complète.

Le rapport d'orientation budgétaire est construit en prenant pour hypothèse une cotisation à l'habitant identique à celle de l'exercice 2019.

Il convient de souligner que le compte administratif n'a pas encore pu être établi à ce jour. Le ROB vous est donc présenté sans reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, ni inscription des reports. Il vous sera proposé, lors d'un prochain comité de voter l'inscription de ces résultats et reports ainsi que le réajustement de l'ouverture de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I. Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement (3 848 k€)

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (1 230 k€)*

Sur l'exercice 2020, les principaux postes de dépenses sont les fluides (515 K€), les contrats d'entretien du bâtiment et les locations, notamment celle des appareils de fitness pour l'espace forme, ou encore les frais de sécurité et de petit équipement. En outre, dans la continuité du plan de communication lancé en 2019, l'accent est mis sur les actions de communication pour faire découvrir l'équipement réhabilité au public et organiser l'anniversaire de la réouverture de l'équipement.

Les crédits dédiés aux dépenses de fonctionnement des services centraux des syndicats intercommunaux restent stables par rapport aux années précédentes (172 K€), malgré une légère augmentation de 23 k€ en raison, notamment, de l'accroissement de l'activité et des effectifs qui impactent la consommation de fournitures et le besoin d'équipement.

Les crédits disponibles en dépenses de la section de fonctionnement sont nuls, dans l'attente de la reprise des résultats de l'exercice 2019. Ce résultat devrait être de l'ordre de 770 K€. 590 K€ seront gelés pour de futurs remboursements d'emprunts, et 200 K€ constitueront le disponible 2020. En outre, en dépenses imprévues, une somme de 44 K€ est prévue.

b) *Chapitre 012 – Charges de personnel (2 299 k€)*

Les effectifs de l'établissement ont augmentés à la réouverture de la piscine en mai 2019. Il convient de souligner que 2 Maîtres nageurs sauveteurs ont été recrutés pour venir renforcer l'équipe affectée à l'école de natation. Ces recrutements sont compensés par le départ d'un agent d'accueil titulaire. En outre, depuis octobre 2019, la piscine supporte 50 % du salaire de

la responsable administrative et financière, mutualisée avec les syndicats de la commune de Monte Cristo.
Château de Monte Cristo.

Concernant les services centraux (898 K€), les effectifs ont augmenté fin 2019, suite à la création d'un poste temporaire, dédié à l'ancien directeur général adjoint qui a dû réorienter ses missions pour convenances personnelles, dans l'attente de la fin de son contrat qui interviendra en cours d'année.

De plus, en octobre 2019, la responsable financière, agent titulaire de catégorie B (parti fin avril) a été remplacé par un agent de catégorie A, détaché de la fonction publique d'Etat. Enfin, courant de l'année 2020, il est prévu le recrutement d'un agent contractuel supplémentaire au sein du secrétariat administratif, en remplacement d'un agent en arrêt maladie longue durée. Une part du salaire de ce dernier est remboursée au syndicat.

Il est nécessaire de rappeler qu'en contrepartie, la participation des autres syndicats aux dépenses de personnel augmente également, comme cela sera indiqué en recettes.

Tenant compte de ces éléments, il est envisagé une augmentation du chapitre 012 de l'ordre de 22,1 % par rapport à l'exercice 2019

c) Les autres charges (318 k€)

Ce sont les indemnités des élus (26 k€), les charges exceptionnelles (2 k€), la dotation aux amortissements (90k€), les intérêts des emprunts (200 k€).

2. Recettes de fonctionnement (3 847 k€)

a) Les recettes d'exploitation (1 291 k€)

Il s'agit, d'une part, des recettes liées à la venue des centres de loisirs (6 K€), des scolaires (35 K€), et, d'autre part, des recettes de la billetterie (espace forme (250 K€), activités piscine telles aquagym (140 K€), Ecole de Natation (150 K€), entrées des particuliers à la piscine (650 K€). En outre, les associations sportives versent une redevance au titre de la mise à disposition de l'équipement, calculée sur le nombre de lignes d'eau (60 K€).

Ces estimations se basent sur le résultat 2019, auquel a été ajouté 15% de recettes en plus, puisque l'établissement sera sur une année de plein exercice.

b) La participation des communes (1 600 k€)

S'agissant de la participation des communes, l'hypothèse retenue est le maintien de la cotisation par habitant au même niveau que celui de l'exercice 2019. Pour le calcul, la population légale 2017 entrant en vigueur le 1er janvier 2020 (données de l'INSEE) est prise en compte.

c) Les remboursements (921 k€)

Il s'agit des remboursements par les autres syndicats des frais généraux (149,5k€) et de la masse salariale (748,5 k€), frais supportés par le syndicat pour l'ensemble des sept syndicats. A ces remboursements, s'ajoutent ceux de la caisse d'assurance maladie pour les personnels en congé maladie (23 k€).

d) Les autres recettes (35 k€)

Il s'agit principalement du versement de 9 k€ par l'Etat au titre du FCTVA et d'autres participations et 26 K€ de revenus des immeubles et de produits divers de gestion courante.

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

a) Les dépenses d'équipement (599 k€)

Outre 275 € d'immobilisations corporelles relatifs à des logiciels informatiques, 55 K€ ont été affectés à l'achat de mobiliers et à quelques menus travaux (ex : remplacement du poêle du sauna...), et 544 K€ afin de rembourser l'emprunt à court terme.

b) Autres dépenses d'investissement (675 k€)

Les autres dépenses d'investissement sont principalement l'inscription du remboursement des emprunts (653 K€), souscrits dans le cadre des travaux de réhabilitation.

2. Recettes d'investissement

a) Le FCTVA (1 163 K€)

Il s'agit du FCTVA récupéré sur les investissements de réhabilitation de la piscine réglés en 2018.

b) Amortissement (90,5 K€)

Il s'agit de la provision pour l'amortissement des biens précédemment acquis et non encore totalement amortis.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2020.

SI PISCINE - ROB 2020

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Commune Nouvelle et Le Vésinet.

La population totale 2017 du syndicat, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020, s'élève à 106 672 habitants (chiffres INSEE).

2) Les compétences exercées par le Syndicat

La piscine intercommunale, construite puis mise en service en 1970, est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire qu'il est autorisé à recevoir plus de 1500 personnes.

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception des deux fermetures techniques pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

Un centre de remise en forme est mis également à disposition du public : il propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement, ainsi que des saunas et hammams.

3) De 2016 à 2019, la piscine s'est transformée

En mai 2019, la piscine a inauguré la fin des travaux de réhabilitation-extension de l'équipement débuté en 2016. Ils ont consisté à rénover intégralement l'ancienne piscine qui n'avait jamais bénéficié de travaux d'envergure. Il s'agissait également de déplacer le centre de remise en forme du sous-sol vers le niveau supérieur et de créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

PISCINE - ROB 2020

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2020 à 2024

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	1,83%	223 148,66	202 307,57	180 735,97	158 408,25	135 297,91
A751709P	CT	CAISSE EPARGNE	4	28/02/2017	03/04/2017	17/02/2017	1 300 000,00	F	0,47%	1 300 000,00	1 300 000,00	-	-	-
A751709O	CT	CAISSE EPARGNE	3	28/02/2017	03/04/2017	28/02/2017	2 700 000,00	F	0,32%		-	2 700 000,00	-	-
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	1 801 666,71	1 648 333,39	1 495 000,07	1 341 666,75	1 188 333,43
1400000000437953/102780059600020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000,00	F	1,38%	7 200 000,00	6 800 000,00	6 400 000,00	6 000 000,00	5 600 000,00
1400000000437953/102780059600020031802	CT	CREDIT MUTUEL	3	28/12/2018	31/03/2019	31/03/2019	460 000,00	F	0,40%	460 000,00	460 000,00	460 000,00	-	-
MIN523229EUR	LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	1,96%	2 461 038,36	2 381 963,04	2 301 326,40	2 219 097,64	2 135 245,31
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							17 590 000,00			13 445 853,73	12 792 604,00	13 537 062,44	9 719 172,64	9 058 876,65
TOTAL DETTE							17 590 000,00			13 445 853,73	12 792 604,00	13 537 062,44	9 719 172,64	9 058 876,65